



Assemblée communale le 3 juillet 2018

6ème tractandum

Rapporteur : M. Renaud Baume

Information sur l'avancée du processus de fusion avec la commune de la Chaux-des-Breuleux

Dans le cadre du processus de fusion entre les communes des Breuleux et de la Chaux-des-Breuleux, une information avait déjà été communiquée en début d'année concernant la constitution d'un comité de pilotage regroupant des représentants de chacune des communes.

A ce jour, le comité s'est déjà rencontré à trois reprises afin de fixer le calendrier des séances et les points à traiter, d'élaborer la convention de fusion qui sera soumise au peuple en scrutin populaire et de définir les contours du message qui sera adressé aux citoyens en temps opportun.

Ce projet de convention sera soumis aux habitants des Breuleux et de la Chaux-des-Breuleux lors d'une séance d'information commune qui aura vraisemblablement lieu au début de cet automne.

Elle permettra aux citoyens de poser des questions, d'émettre des propositions au sujet de la convention et d'obtenir en toute transparence des réponses adaptées de la part du comité de pilotage.

L'objet sera en principe soumis aux populations des deux villages en votation populaire le 10 février 2019 pour une entrée en vigueur de la nouvelle commune fusionnée le 1^{er} janvier 2020, le cas échéant.

Au préalable, une séance d'information commune, au cours de laquelle le comité de pilotage délivrera son message aux citoyens, aura encore lieu environ 30 jours avant la date du scrutin.